

activement,—à provoquer une discussion détaillée du problème de Berlin au sein du conseil, en appuyant sur le maintien d'un mélange approprié de fermeté, face aux menaces, et d'une disposition constante à examiner toutes propositions soviétiques sérieuses. L'attitude adoptée par le conseil, deux jours plus tard, était tout à fait conforme au point de vue canadien. Le conseil, s'associant à l'attitude prise par les quatre puissances de l'Ouest, s'est dit d'avis que le problème de Berlin ne saurait se régler de façon satisfaisante que dans le contexte d'une étude du problème allemand dans son ensemble.

Le Conseil s'est reporté aux notes adressées par les puissances occidentales à l'URSS par lesquelles elles offraient d'engager des pourparlers sur la question de l'ensemble de l'Allemagne. Cette offre a été réitérée dans le communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de l'OTAN. Puis elles ont exprimé leur volonté ou leur vif désir de discuter, parallèlement au problème de l'ensemble de l'Allemagne des questions connexes posées par la sécurité de l'Europe et le désarmement.

En plus d'appuyer la position adoptée par les puissances occidentales d'occupation, les membres du Conseil,—et je vous renvoie au communiqué que j'ai mentionné,—ont affirmé la position des puissances d'occupation, savoir que l'OTAN est une organisation de défense. Ils ont également déclaré, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui concerne Berlin, ils tenaient à ne laisser aucun doute sur la résolution de l'alliance de résister et de se servir de sa capacité de défense en cas d'agression contre Berlin ou en cas de non respect des arrangements qui avaient été dûment conclus entre les puissances d'occupation et l'URSS, dans une série de réunions qui ont pris fin en 1949.

En adoptant cette position à l'égard de Berlin, ni le Conseil ni aucun de ses membres n'assumait de nouvelles responsabilités. Les États membres de l'OTAN sont en effet liés à l'égard de la défense de Berlin depuis le 22 octobre 1954. Cette responsabilité a été assumée par le Conseil de l'OTAN lorsque l'Allemagne de l'Ouest s'est jointe à l'Organisation et tous les autres membres de l'alliance se sont formellement engagés à respecter les dispositions énoncées plus tôt en octobre 1954 et selon lesquelles les trois puissances d'occupation resteraient à Berlin aussi longtemps que leurs engagements l'exigeraient. Je cite le texte de l'engagement pris par le Canada, à titre de membre de l'OTAN:

...de considérer toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque dirigée contre leurs propres forces et contre eux-mêmes.

Les membres de la Chambre se souviendront, monsieur l'Orateur, que le 31 décembre,

soit après que fut terminée la réunion du Conseil de l'OTAN, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont envoyé des réponses à la nouvelle note du 27 novembre 1958. Dans leurs réponses, qui avaient été discutées au Conseil de l'OTAN, les trois puissances d'occupation ont réaffirmé leur droit de demeurer à Berlin et reproché à l'Union soviétique des accords relatifs à Berlin et dont j'ai déjà parlé. Dans ces notes du 31 décembre 1958, les puissances occupantes ont déclaré ne pas pouvoir accepter que l'Union soviétique répudie ainsi ces obligations et ne pas pouvoir examiner des propositions qui risqueraient de compromettre la liberté de la population de Berlin-Ouest.

Du point de vue de la géographie, disons qu'il s'agit d'une collectivité, Berlin-Ouest, peuplée de deux millions et demi d'habitants et située à 120 milles à l'est de la frontière de l'Allemagne Occidentale. Ce petit îlot est isolé en pays sous contrôle soviétique, en Allemagne de l'Est. Je dois dire avec beaucoup de fermeté que le Canada ne sanctionnera pas l'absorption ou l'englobement de deux millions et demi de nos amis de Berlin-Ouest dans ce réseau soviétique qui entoure la ville de Berlin.

Dans les notes du 31 décembre, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont dit également ne pas vouloir compromettre de quelque façon que ce soit, par des négociations ou autrement, la population de Berlin-Ouest. Puis dans ces notes, a été réitérée l'offre faite pendant plusieurs années, et qui a été énoncée à nouveau et rendue manifeste dans le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'OTAN en décembre, c'est-à-dire d'étudier la question de Berlin en la rattachant à l'ensemble de la situation allemande, ainsi qu'au problème de la sécurité de l'Europe.

Monsieur l'Orateur, les événements ultérieurs ont été de nature à confirmer la sagesse de l'attitude à la fois ferme et souple qui a été adoptée dans ces notes et aux réunions du conseil de l'OTAN. Le 10 janvier de cette année, l'Union soviétique a envoyé des notes à toutes les puissances du camp occidental qui ont combattu contre l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale. J'ai déjà parlé à la Chambre de cette note et je l'ai même déposée, accompagnée d'un projet de traité de paix avec l'Allemagne toute entière qui y était annexé.

Dans cette note il était proposée que soit tenue une conférence de représentants des pays, je crois qu'il y en a 28, occidentaux et orientaux qui ont combattu l'Allemagne. Cette conférence étudierait le projet de traité de paix. L'idée que l'URSS serait prête à étudier le problème de Berlin en la rattachant à celui de l'Allemagne toute entière était exprimée par le ton de la note, sinon directement. De